



Rejet par le Conseil d'État des recours contre la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions

Le Conseil d'État vient de rejeter les recours déposés par de nombreux Mouvements populaires, d'ancien Ministre, des citoyens de France et des régions.

Les motifs évoqués dans l'arrêt sont incompréhensibles et intolérables pour un Pays de droit comme la France.

Une étape cruciale de la 5^{ème} république vient d'être franchit et qui l'a condamné définitivement.

L'un des arguments donné, repose sur un refus de voir un traité international opposable à la France (Charte européenne de l'autonomie locale), **ce qui revient à constater qu'un traité ne sert à rien !**

L'autre argument de rejet repose sur la soi-disante impossibilité pour le juge de sanctionner la procédure d'adoption de la loi (il ne peut sanctionner que le fond !), en clair la « procédure d'adoption » ne pourrait être sanctionnée !

Cela revient à dire que tous procédés d'adoption peut être utilisé même anti-démocratique ...

Il fallait oser utiliser ces arguments !

En effet cette interprétation des textes est le contraire d'un Pays de droit et d'une démocratie. Dans un Pays comme la France berceau des droits de l'homme, faisant la morale à des Pays comme la Russie, ou d'Afrique ou du Proche Orient, comment admettre ce qui s'approche d'un coup d'État !

L'heure est grave pour notre Pays et pour l'Europe qui a **signé des traités qui n'ont plus aucune valeur.**

Faute de réaction des Pays européens, tous les traités européens viennent **d'être rayés de fait des textes applicables** y compris ceux du pacte de stabilité nous obligeant a des réductions des dépenses des collectivités, des ménages, des familles, des citoyens.

Alors **pourquoi respecter certains traités** et pas d'autres ?

En fonction de l'intérêt de certains politiques, la Constitution, les lois et règlements sont appliqués ou non !

Dans les faits, nous constatons une porosité totale entre l'exécutif, le législatif et la judiciaire et donc il n'y a plus de **séparation des pouvoirs**, ce qui vient de condamner la 5^{ème} république.

Mais finalement devons-nous être surpris ? En effet **plus du tiers des juges** du Conseil d'État est nommé par **le Président de la République !**

Une page vient de se tourner pour les régions historiques et pour notre Pays qui malheureusement ne pourra se remettre de tel agissement anti-démocratique.

Les Fédérés réunissant des mouvements et des citoyens de toutes les régions de France constatent cette perte de démocratie et d'État de droit.

Pour a nouveau reconnaître les valeurs qui ont toujours été le symbole de notre République, (pas celle des Jacobins), la Liberté, l'égalité et la fraternité, les Fédérés vont prendre les initiatives nécessaires afin d'éviter que les citoyens déçus et révoltés ne soit entraînés dans une aventure avec les partis des extrêmes.

Les Fédérés constatant que :

- la 5^{ème} République et ses valeurs gravées par Charles de Gaulle est défunte,
- la nécessité absolue de rénover le fonctionnement démocratique s'impose
- la seule méthode pour redresser le Pays est d'imposer une séparation des pouvoirs, tant législatif, exécutif et judiciaire, notamment par une réforme de la Justice
- la séparation des pouvoirs doit s'accompagner d'une décentralisation régionale proche des citoyens, évitant les concentrations de décisions manipulées
- le renforcement des pouvoirs des régions dans sa forme historique est un atout pour le dynamisme, la créativité et les responsabilisations locales
- en l'état actuel du fonctionnement démocratique de la France, aucune solution ne peut redonner la force à notre Nation

Décide de lancer une campagne active pour une grande réforme des Institutions de notre Pays.

- Elle portera notamment sur un **grand rassemblement des citoyens** dans les régions qui veulent sortir de la résignation et du découragement.
- **Compte-tenu de la nature des réformes constitutionnelles à réaliser décide de participer activement aux élections Présidentielles de 2017 et ainsi offrir une alternative aux citoyens.**

4, rue des Castors 68200 MULHOUSE

Tél. 03.89.59.69.69

Email : paul.mumbach@lesfederes.fr

Site internet : www.lesfederes.fr

Contact presse:

Paul MUMBACH

Président du Parti Les Fédérés

Maire de Dannemarie (68)

06.85.66.99.93

